



Extrait du La CODE (La Coordination des ONG pour les Droits de l'Enfant)

<http://lacode.be/les-mineurs-ont-ils-le-droit-de.html>

Les mineurs ont-ils le droit de disposer de leur corps ?

- Nos publications - Santé -

Date de mise en ligne : mardi 4 mars 2014

La CODE (La Coordination des ONG pour les Droits de l'Enfant)

La Coordination des ONG pour les droits de l'enfant (CODE) a souhaité se pencher sur la **question des droits des mineurs sur leur corps**.

Dans un premier temps, les principes généraux applicables aux adultes et aux mineurs sont présentés dans cette analyse.

Diverses applications de ces principes sont ensuite proposées :

1. La santé de tous les jours ;
2. La chirurgie esthétique ;
3. La circoncision ;
4. La sexualité, la contraception et l'avortement ;
5. La stérilisation des mineurs déficients mentaux ;
6. Le prélèvement d'organes ;
7. Les piercings et tatouages incrustés ;
8. L'identité trans, avec ou sans projet transsexuel ;
9. Le suicide ;
10. L'euthanasie.

Comme le souligne cette analyse, « le droit oppose souvent la dignité à la liberté » et notre objectif n'est pas de mener une discussion éthique sur tous ces sujets, mais bien de **présenter les pratiques et les législations en vigueur aujourd'hui en Belgique afin de baliser le terrain et de poursuivre les réflexions sur ces thématiques délicates**.